



Décision n° 217/2024
Procédure n° : 2024/006
VC

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

**Objet : Décision de modification 3 - Travaux de réhabilitation du réseau assainissement - lot 3
(création de postes de relevage et travaux sur postes de relevage existants, fourniture
d'équipements de secours pour la STEP)**

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la décision relative à l'attribution du marché "Travaux de réhabilitation du réseau assainissement - Lot 3 (Création de postes de relevage et travaux sur postes de relevage existants, fourniture d'équipements de secours pour la STEP)" à VEOLIA EAU, 2 rue Copernic, Parc d'activité Technoparc CS 80504, 33470 LE TEICH pour le montant d'offre contrôlé de 136.046,00 € HT soit 163.255,20 € TTC, (20% TVA) ;

Vu la décision approuvant la modification 1.1 pour un montant en plus de 10.295,00 € HT soit 12.354,00 € TTC, (20% TVA) et la prolongation du délai de 61 jours calendaires ;

Vu la décision du 18 septembre 2023 approuvant la prolongation du délai de 177 jours calendaires ;

Considérant qu'il est apparu nécessaire, lors de l'exécution du marché, d'apporter les modifications suivantes :

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**



Q en -	-	€ 80,00
Travaux supplémentaires	+	€ 1.625,00
Total HT	=	€ 1.545,00
TVA	+	€ 309,00
TOTAL	=	€ 1.854,00

Considérant qu'une offre a été reçue à cette fin le 13 octobre 2023 ;

Considérant que le montant total de la modification et des modifications précédentes déjà approuvées dépasse de 8,70% le montant d'attribution, le montant total de la commande après modifications s'élevant à présent à 136.046,00 € HT soit 163.255,20 € TTC, (20% TVA) et à 117.260,00 € HT soit 140.712,00 € TTC, (20% TVA) pour cette tranche ;

Considérant que le titulaire demande une prolongation du délai de 124 jours calendaires pour la raison précitée ;

Considérant que le titulaire s'engage à ne pas demander de dédommagement en raison de la prolongation ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

Article 1er : D'approuver la modification 3 du marché "Travaux de réhabilitation du réseau assainissement - Lot 3 (Création de postes de relevage et travaux sur postes de relevage existants, fourniture d'équipements de secours pour la STEP)" pour le montant total en plus de 1.545,00 € HT soit 1.854,00 € TTC, (20% TVA) (309,00 €).

Article 2 : D'approuver la prolongation du délai de 124 jours calendaires.

Fait à Jonzac,

Le **30 AVR. 2024**

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute-Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17502 JONZAC Cedex